



## AVEC ACTION & DÉMOCRATIE, JE MUTE, TU MUTES... NOUS VOUS GUIDONS !

### Édito

Comme toutes les années en cette même période, nous avons le plaisir de vous communiquer **la nouvelle édition de la brochure « spéciale mutations 2021 »**.

Elle est transmise à tous les personnels de façon dématérialisée ainsi qu'à nos adhérents qui peuvent obtenir une brochure papier sur demande.

**Nous vous recommandons de prendre attentivement connaissance de la procédure ainsi que des barèmes appliqués.**

**Votre syndicat Action & Démocratie vous informe et vous accompagne tout au long de votre démarche** pour vous aider à limiter des effets par trop aventureux de certaines circulaires qui laissent place à des interprétations.

**Comme les années passées et en raison de la suppression des Commissions Paritaires Nationales, nous avons adapté notre niveau de suivi pour un degré d'efficacité majeur.**

**Les présidents académiques** relayés par notre équipe « Mutations Nationales » composée de **Sylvie VINSARD et Farid YAHIAOUI**, en charge du suivi ministériel des mutations inter-académiques, **mettront leur expertise à votre service.**

**Vous travaillerez en toute confiance avec un syndicat qui, sans promettre l'impossible, mettra en place avec vous une stratégie personnalisée à chaque cas.**

Bien à vous, **Walter CECCARONI**  
Président National



### Calendrier

**16 novembre 2020**  
publication de la note de service sur le mouvement (BO n°10 spécial).

**17 novembre 2020**  
ouverture des serveurs S.I.A.M. accessibles par I-Prof.

**Du 17 novembre au 08 décembre 2020 à 12h**  
saisissez vos Vœux (31 au maximum) pour des académies ou le vice-rectorat de Mayotte (S.I.A.M.).

**17 novembre 2020**  
consultez les postes spécifiques vacants (S.I.A.M.).

**A partir du 27 novembre 2020**  
consultez les postes CEPIF et MLDS vacants

**Du 17 novembre au 08 décembre 2020**  
saisissez vos vœux (15 au maximum) pour les mouvements spécifiques (S.I.A.M.).

**Jusqu'au 08 décembre 2020**  
constituez votre dossier justifiant votre situation de handicap, respectez les délais fixés par le recteur.

**A partir du 09 décembre 2020**  
renvoyez votre accusé de réception avec les pièces justificatives en respectant les dates fixées par le recteur.

**du 4 au 29 Janvier 2021 (en fonction des académies)**  
consultez votre barème et, en cas de désaccord, contactez au plus vite votre rectorat et votre syndicat Action & Démocratie.

**12 février 2021 à minuit**  
date limite pour envoyer une demande tardive, modifiez votre demande ou l'annuler.

**le 3 mars 2021**  
résultats mutations interacadémiques et postes spécifiques par sms et sur i-prof. Il n'y a plus de CAPN.

### Polynésie française, Saint-Pierre et Miquelon, Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna

**Attention :** concernant les personnels enseignants du second degré, les demandes d'affectation en Nouvelle-Calédonie et à Wallis et Futuna, la rentrée scolaire débute à la mi-février.

Pour la Polynésie française, Saint-Pierre et Miquelon, la rentrée scolaire a lieu au mois de septembre. La durée de l'affectation est limitée à deux ans avec possibilité d'un seul renouvellement (cette limitation ne s'applique pas à Saint-Pierre et Miquelon). Pour Mayotte cela se fait dans le cadre du mouvement national à gestion déconcentrée (sauf pour les CPE).

■ **Polynésie Française**  
Mise à disposition auprès de la Polynésie Française de personnels enseignants, d'éducation, d'information et d'orientation de l'enseignement du second degré - Rentrée 2021. *Note de service du 09 octobre 2020, BO du 05 novembre 2020.*  
**Inscriptions sur siat du 10 au 26 novembre 2020.**

■ **Saint-Pierre-et-Miquelon**  
Affectation des personnels enseignants du second degré, d'éducation et d'orientation. *Note de service du 13 novembre 2020, BO du 16 novembre 2020.*  
**Inscription sur siat du 03 au 17 décembre 2020.**

■ **Mayotte**  
Affectation des personnels d'éducation et d'orientation à Mayotte - Rentrée 2021. *Note de service du 13 novembre 2020, BO du 16 novembre 2020.*  
**Inscription sur siat du 03 au 17 décembre 2020.**

■ **Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna**  
Rentrée en février 2021  
Les demandes devaient être déposées **avant le 28 mai 2020.**